



## Avis CFDT sur le CSE du 3 mars 2022

Points à l'ordre du jour	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT	Réponse de la direction
<p><b>Information en vue d'une consultation sur les orientations stratégiques 2022 :</b> <b>Axe et Orientations de la formation professionnelle régionale 2019-2023</b></p>	<p>Les élus CFDT demandent si l'EFS dispose du matériel nécessaire pour les formations digitales</p>	<p>Le volet formation de la politique nationale de développement des compétences de l'Établissement pour la période 2019-2023 est construit autour de 5 grandes orientations :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. Maintenir les compétences des salariés au poste de travail</li><li>2. Individualiser les parcours de formation dans une logique "emploi"</li><li>3. Garantir l'équité d'accès des salariés aux différents dispositifs de formation</li><li>4. Dynamiser l'offre de formation digitale de l'établissement</li><li>5. Promouvoir le développement professionnel continu sur son volet formation</li></ol> <p>La réponse de la direction est affirmative : les salariés qui font du télétravail ont leur propre matériel et les salles de réunion en sont équipées.</p>
<p><b>Bilan Augmentations individuelles : AI, EP, PI en 2021 – Bilan des entretiens individuels 2021</b></p>	<p>Les élus CFDT demandent pourquoi les salariés ayant bénéficié des 54 points n'ont pas eu d'augmentations individuelles.</p> <p>Les élus CFDT demandent quels critères à limiter 26 salariés à une augmentation de seulement 15 points.</p>	<p>A l'exception des salariés ayant démissionné en 2021, 100% des salariés ont bénéficié d'une évolution salariale. En y incluant les mesures spécifiques nationales. Pour l'ensemble des IDE, Techniciens de laboratoire, Techniciens de production et Cadres médico techniques (207 salariés), une attribution de 54 points a été octroyée, ce qui représente une augmentation de +9,77%</p> <p>Pour les autres salariés appartenant à la catégorie Employés, techniciens et agents de maîtrise (positions 1 à 7) (108 salariés), 15 points ont été versés. Sur ces 108 personnes, 82 ont bénéficié d'une mesure complémentaire d'augmentation individuelle, portant à une évolution de +7,10%.</p> <p>Les cadres ont eu une augmentation moyenne de +3,36%</p> <p>La direction a voulu être juste: elle souhaitait que tous les salariés aient une augmentation. Les augmentations individuelles qui auraient dû avoir lieu en 2021 seront décalées d'un an si les salariés le méritent.</p> <p>Tous les éléments des dossiers personnels ont été pris en compte; entre autres le salaire du salarié confronté à l'ensemble des salaires de la catégorie et l'historique de ses augmentations.</p>



## Avis CFDT sur le CSE du 3 mars 2022

Points à l'ordre du jour	Positions et/ou commentaires des élu(e)s CFDT	Réponse de la direction
Indicateurs de suivi du temps de travail 2020 par activités (temps de travail, repos, compteurs) en région Bretagne.		Les indicateurs de suivi 2020 affichent des chiffres sensiblement meilleurs qu'en 2019 mais ils ne respectent tout de même pas l'ANATT et le code du travail. La direction incite les responsables de service entre autres sur le fait que les salariés à temps partiels ne doivent pas faire 35h hebdomadaire. L'amélioration devrait être visible en 2022 suite à la réorganisation des services de prélèvement.
Gestion des IPD faite à 100% par les IH/del pendant la semaine du 14 au 18 février. Axe d'évolution	Les élus CFDT font savoir que la gestion des IPD aussi bien par l'IH/del que par un médecin de prélèvement est compliquée.	La cellule phoning sera prochainement formée pour pouvoir prendre le relais avant l'été. Cependant, elle ne gèrera pas les IPD la nuit et le week-end.
Rythme soutenu en collecte mobile	Les élus CFDT font remonter que le rythme est trop soutenu en collecte : manque de temps (trajet, installation), personnel stressé	La direction prend note de la remarque et vérifiera si le rythme est le même sur tous les sites.
Nombre de jours fériés garantis en 2022	Les élus CFDT indiquent seulement 7 jours fériés en 2022	En mai 2022, les compteurs Horoquartz seront crédités de 1 jour férié garanti pour 2022. Dès que le salarié aura travaillé 10 dimanches et/ou jours fériés ou 18 samedis, 2 jours supplémentaires lui seront crédités.

***Cet avis a été rédigé par vos élus au CSE Bretagne syndiqués CFDT – Si vous souhaitez rejoindre l'équipe, contactez-nous pour adhérer***

***La CFDT est la seule organisation syndicale à vous informer du déroulement des CSE depuis avril 2019. Merci de vous en souvenir quand vous voterez en cette fin d'année 2022***